



# COMMUNE DE PAUDEX

## Subvention de vélos électriques

La commune de Paudex souhaite encourager cette forme de mobilité douce en offrant à ses habitants une subvention de fr. 300.-- à l'achat d'un vélo électrique.

Le vélo électrique jouit d'un succès grandissant en Suisse. Il offre une alternative rapide, confortable et particulièrement adaptée aux trajets vers les lieux de travail et de loisirs, qui ne dépassent généralement pas 5 à 10 km.

L'assistance électrique, constituée d'un petit moteur soutenant les efforts musculaires, permet de maîtriser les montées avec une consommation énergétique minime. Elle est avantageuse pour les personnes qui, en raison d'un problème de santé ou par manque d'énergie, ne peuvent plus rouler à bicyclette. Se rendre au travail à vélo mais sans transpirer est une autre option intéressante. En outre, le vélo électrique représente un moyen remarquable pour réduire les émissions de gaz carbonique puisqu'il remplace en moyenne 900 km de trajet en voiture par année.

## Procédure

La subvention d'un montant de fr. 300.-- pour l'achat d'un vélo électrique est accordée uniquement aux personnes domiciliées à Paudex.

Une demande de subvention doit être déposée auprès de l'administration communale (courrier ou demande en ligne sur le site [www.paudex.ch](http://www.paudex.ch)). Après approbation, un bon de réduction d'un montant de fr. 300.-- est envoyé au demandeur qui doit le transmettre, dûment signé, au concessionnaire lors de l'achat du vélo électrique. Le revendeur déduit alors immédiatement cette somme du montant à payer.

## Conditions pour bénéficier de l'offre

- Le demandeur doit être domicilié à Paudex.
- L'achat s'effectue auprès d'un commerce spécialisé de la région lausannoise (hors région lausannoise : selon la liste NewRide [[www.newride.ch](http://www.newride.ch)]).
- Le demandeur certifie qu'il acquiert ce véhicule pour ses propres besoins, ou pour un membre de sa famille résidant à Paudex.
- Le demandeur s'engage à ne pas revendre son véhicule moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas valable pour l'achat d'un vélo électrique d'occasion.
- La subvention n'est accordée qu'une seule fois par habitant.
- L'offre est valable dans la limite des budgets de subvention de la commune.

Pour tout autres renseignements complémentaires, veuillez nous contacter aux coordonnées citées en bas de la présente.

Paudex, le 03 février 2009